Nature

Le ciblage des espaces naturels à protéger se poursuit

En Bourgogne - Franche-Comté, les experts naturalistes accompagnent la bonne mise en œuvre de la Snap (stratégie nationale des aires protégées).

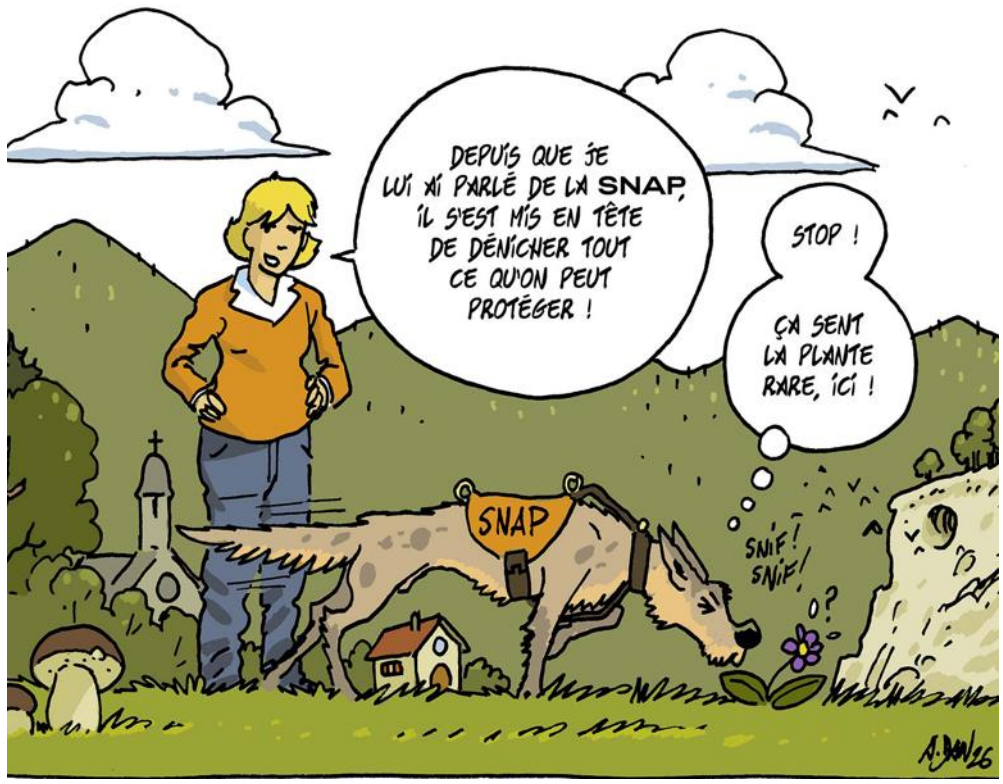

● Qu'est-ce que la Snap ?

Lancée en 2021, la Stratégie nationale pour les aires protégées (Snap) vise à renforcer la protection de la biodiversité en France en augmentant la couverture, la qualité et la connectivité des aires protégées. Elle consiste notamment à identifier et hiérarchiser des espaces prioritaires selon les enjeux écologiques, puis à établir des périmètres de protection adéquats.

La démarche repose sur une collaboration entre collectivités, experts naturalistes et services de l'État. L'objectif est de classer 30 % du territoire en aires protégées, dont 10 % en protection forte, d'ici 2030. La Snap se décline à travers une succession de trois plans d'action territoriaux.

● Comment se déroule le déploiement en Bourgogne - Franche-Comté ?

Pour le premier plan d'action, les structures naturalistes locales ont été sollicitées pour communiquer des propositions à la **Dreal** dans un délai assez restreint. Les services de l'État avaient retenu des sites dont les enjeux étaient les mieux cernés, avec des concertations parfois déjà très engagées, ou des contextes propices au lancement de démarches.

Afin de répondre de manière concertée au second plan d'action, le collectif **Orden** a lancé en 2024 un projet dans le cadre du Fonds vert qui a mobilisé plus de 50 experts naturalistes de leurs équipes. Ce projet de deux ans a consisté en une actualisation des connaissances et une analyse croisée des données sur la faune et la flore de la région. Le fil rouge : faire parler les données récoltées par des naturalistes professionnels et des bénévoles, analyser, spatialiser et prioriser les enjeux, et consolider ainsi une liste de nouvelles aires à protéger. Celles-ci sont maintenant en cours d'étude par les Directions départementales des territoires pour arbitrage. Ce travail permettra aussi à l'**Orden** de déployer ses programmes de conservation.

● Les premières protections ont-elles produit des effets ?

Il est encore tôt pour l'estimer. Toutefois il y a déjà eu quelques succès à noter : un ancien tunnel ferroviaire à Saisy (en Saône-et-Loire), a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Des chauves-souris comme la barbastelle d'Europe y trouvent refuge pour hiberner et sont extrêmement sensibles au dérangement.

Le dispositif a permis de porter à connaissance l'existence de cet enjeu, et de cadrer les activités et les aménagements qui y étaient envisagés, notamment à des fins touristiques. Le site est désormais interdit d'accès durant la période critique pour l'espèce.

Paroles d'expert

Il existe toute une palette de dispositifs de protection des espaces naturels : arrêtés préfectoraux de protection de biotope ou d'habitats naturels, classement en réserves naturelles ou en espaces naturels sensibles, etc. Il peut aussi être envisagé des conventionnements ou des acquisitions permettant d'assurer une gestion respectueuse de l'écosystème.

Il convient de trouver ce qui est le mieux adapté en fonction des enjeux de chaque site, des pressions qui peuvent s'exercer sur les espèces et les milieux ciblés, ainsi que du contexte local et des activités qui ont parfois permis le maintien de cette biodiversité. Il n'y a pas de recette toute faite. Et il ne s'agit jamais de mettre sous cloche les sites de manière déconnectée du terrain.

Des échanges avec les collectivités, le monde agricole, le monde forestier, et les autres acteurs locaux sont indispensables pour faciliter la compréhension autant des enjeux que des pratiques en place et leur prise en compte.



Margot Gortais ●
Chargée de projets enjeux territoriaux à la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne

Pour en savoir plus ►

● Mini-glossaire

Dreal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Orden : Organisation régionale de la donnée et de l'expertise naturaliste, composée des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté, de la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Franche-Comté, du Conservatoire botanique national de Bourgogne - Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés, de la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne, et de la Ligue pour la protection des oiseaux de Bourgogne - Franche-Comté.

● Des vidéos

Découvrez les vidéos réalisées dans le cadre de la SNAP, présentant les métiers des naturalistes : *Mon métier, ma nature*, sur la chaîne YouTube de la LPO.

● Un magazine

Le dernier numéro de Nature Junior est paru ! Cette seizième édition gratuite aborde la thématique des chauves-souris de Bourgogne - Franche-Comté.

Vous pouvez également télécharger sa version numérique gratuitement sur notre site internet ou le commander sur notre boutique en ligne : bfcnature.fr/categorie-produit/nature-junior

►Partenariat

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne - Franche-Comté Nature, association rassemblant trente-et-une structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

►Crédits

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne - Franche-Comté Nature et directeur de la SHNA-OFAB.
Illustration : Daniel Alexandre.
Rédaction : Alice Despinoy, avec la collaboration de Margot Gortais